

L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) est un organisme sans but lucratif fondé en 1979. Elle a été créée à l'instigation des propriétaires de stations de ski du Québec pour défendre les intérêts de l'industrie auprès du gouvernement, mais également pour faire la promotion du ski. L'ASSQ est financée principalement grâce à la vente du Ski Passe-Partout, de la Passe-Provinciale ainsi que par une cotisation des membres. Ce sont 75 stations qui sont représentées par l'Association.

Voici quelques chiffres sur l'industrie au Québec :

- ⇒ 1,6 million de skieurs et planchistes, ce qui représente la plus importante activité touristique hivernale au Québec ;
- ⇒ Moyenne annuelle de 6 millions de visites dans les stations de ski ;
- ⇒ 33 000 emplois
- ⇒ Volume d'affaires annuel des entreprises du secteur de 378 millions ;
- ⇒ Retombées économiques de 866 millions au PIB ;
- ⇒ Recettes fiscales de 137 millions pour les gouvernements provincial et fédéral.
- ⇒ Statut juridique des stations de ski du Québec : 44 % privées, 31 % municipales et 25 % Coop ou OBNL.

Dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec portant sur le développement et l'encadrement des énergies propres au Québec, l'Association des stations de ski du Québec juge opportun de souligner l'importance de l'industrie du ski dans le tissu économique, social et environnemental du Québec. L'industrie est engagée à poursuivre ses activités dans une perspective durable et souhaite collaborer à l'objectif collectif de décarboniser l'économie du Québec. D'un point de vue touristique, l'industrie du ski québécoise profite d'avantages compétitifs de par sa géographie et son approvisionnement en énergie propre. L'objectif du mémoire est de contribuer à la réflexion collective sous l'angle de l'équilibre offre-demande ainsi que sous l'axe de la tarification.

### **Évolution du dossier de la consommation électrique des stations de ski du Québec :**

L'enjeu de la tarification électrique est depuis plusieurs années au cœur des préoccupations de l'ASSQ. La charge d'électricité est une des composantes majeures des dépenses d'exploitation des stations de ski du Québec.

Les stations de ski sont des clients représentant une consommation atypique avec des besoins spécifiques auprès d'Hydro-Québec. Elles utilisent une importante quantité de puissance et d'énergie sur de courtes périodes, et ce, en hiver, la période de l'année la plus sollicitée pour la société d'État. Cependant, la période de la journée où la plus forte consommation d'énergie se produit est durant la nuit.

L'activité générant maintenant la plus forte demande de puissance est l'exploitation des systèmes de fabrication de neige. Une activité devenue essentielle pour pallier aux nombreux soubresauts météorologiques associés aux changements climatiques. Les périodes de redoux plus fréquents ont comme conséquence plusieurs mesures d'adaptations au niveau des

opérations pour les stations de ski, notamment sur les volumes et les périodes de production de neige.

Sous la forme d'une ligne du temps, voici l'ensemble des démarches entreprises par l'ASSQ au fil des 10 dernières années :

**Août 2013** : En collaboration avec la firme d'ingénierie DWB Consultants, réalisation d'une étude pour documenter le coût de l'électricité pour les stations de ski du Québec.

**Novembre 2014** : rencontre au siège social avec des représentants de la haute direction de Hydro Québec avec des propriétaires de stations de ski du Québec et des représentants de l'Association. Le message du Distributeur était clair pour les personnes présentes et nous pourrions le résumer ainsi : « *vous êtes de mauvais consommateurs, ceux dont le profil de consommation répond le moins aux préférences d'Hydro, vous devez vous prendre en main* ». Ce rendez-vous fut déterminant pour l'avenir des stations et la collaboration avec la société d'état, avec la réalisation de plusieurs actions concrètes pour améliorer la consommation électrique des stations de ski du Québec.

**Juin 2015** : Au congrès de l'Association au Manoir Saint-Sauveur, lancement du [Guide des bonnes pratiques pour l'optimisation de la performance électrique des stations de ski](#). À ce moment, en collaboration avec HQ, un atelier pratique sur la compréhension des tarifs et de la complexité de la facturation a été présenté aux stations.

**Hiver 2015-2016** : Après avoir insisté auprès d'Hydro, deux stations participent au projet-pilote en gestion de la demande en puissance (**GDP**), qui s'est conclue avec un bilan mitigé compte tenu des défis météorologiques qui ont retardé et mis en péril le début de la saison de ski à ce moment. Depuis, **une vingtaine de stations participent à ce programme** (maintenant une option tarifaire) annuellement.

**Printemps 2016** : Le ministre de l'Énergie du moment, Pierre Arcand, dévoile [la politique énergétique 2030](#), dans laquelle il entend soutenir les industries à besoins particuliers; notamment le secteur de la serriculture et les stations de ski.

**Congrès ASSQ 2017, Rivière-du-Loup** : présence de M. Eric Filion (VP Clientèle HQ Distribution à l'époque) pour dévoiler la création d'une nouvelle équipe dédiée aux stations de ski au sein d'HQ, l'objectif est de lancer une démarche d'accompagnement afin d'améliorer les pratiques d'affaire de l'industrie.

**Automne 2017** : rencontres individuelles des gestionnaires de stations de ski avec les représentants de HQ et ce, dans 3 régions du Québec. Près de 50 stations de ski ont bénéficié d'une rencontre pour discuter de leur bilan de gestion de compte de la saison précédente et identifier les mesures d'optimisation possibles. Nos membres en ressortent avec une meilleure compréhension de leur facturation et sont maintenant mieux outillés pour améliorer leur performance électrique.

**Février 2017** : participation de l'ASSQ aux audiences portant sur l'Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel ([R-3972-2016](#)).

**Juin 2017** : la Régie transmet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles [l'avis de la Régie de l'énergie](#) sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel. Deux pistes de solutions étaient évoquées :

1. Demander à Transition énergétique Québec (TEQ) et à Hydro-Québec de se concerter pour offrir un programme d'efficacité énergétique et envisager un soutien financier gouvernemental qui vise la mise à niveau des équipements électriques des stations de ski, notamment les canons à neige.
2. Expérimenter l'option de la tarification dynamique, par le biais d'un projet pilote.

**Été-Automne 2018** : Intervention de l'ASSQ auprès de la Régie de l'énergie dans le dossier [R-4041-2018](#), demande relative au programme GDP Affaires.

**Janvier 2019** : [Analyse économique](#) des mesures d'adaptation aux changements climatiques appliquée au secteur du ski alpin au Québec, réalisé par Ouranos. Un fait saillant de l'étude démontre qu'en l'absence d'adaptation; l'ouverture, la durée de la saison et le pourcentage du domaine skiable ouvert seront affectés. En l'absence d'adaptation, le démarrage de la saison serait progressivement décalé à mesure que les changements climatiques s'amplifieront. Le début de la saison pourrait accuser un retard de 7 à 10 jours à l'horizon 2050 par rapport à la situation présente (2020). Sur la durée totale de la saison, on pourrait observer une réduction de 10 à 20 jours d'opération. Des constats qui poussent les stations à se tourner vers l'adaptation technologique afin d'amoindrir les effets anticipés.

**Printemps 2021** : Audience de la Régie de l'Énergie pour le dossier [R-4041-2018 phase 2](#), demande relative au programme GDP Affaires.

**Janvier 2021** : en collaboration avec HQ et la firme VEIC, réalisation [d'une étude](#) sur l'optimisation des systèmes d'enneigement pour les stations de ski du Québec (10 stations de ski participantes) :

- ⇒ Entretien bonifié des canons à neige est recommandé pour obtenir une meilleure performance (nettoyage et remplacement des buses et des nucléateurs plus fréquents).

**Décembre 2022** : En collaboration avec le ministère du Tourisme et la firme VEIC, réalisation d'une phase 2 de l'étude sur l'optimisation des systèmes d'enneigement pour les stations de ski du Québec (15 stations de ski).

- ⇒ Avec les changements climatiques, la fréquence et la durée des fenêtres de froid seront réduites. L'automatisation des systèmes d'enneigement permettrait de profiter de chaque plage de froid propice à l'enneigement, tout en favorisant des économies importantes au niveau de la main-d'œuvre et aussi, une meilleure performance au niveau de la qualité de la neige.
- ⇒ 45 % des perches fixes datent d'anciennes générations d'enneigeurs et le remplacement de celles-ci pourrait générer des économies d'énergie de l'ordre de 30 %.

**Automne 2023** : L'ASSQ participera aux audiences à venir dans le dossier [R-4208-2022](#) relativement au maintien de la GDP Affaires pour l'hiver 2023-2024.

Malgré tous les efforts déployés au cours des dernières années au niveau de la compréhension de la consommation électrique des stations de ski et des meilleures pratiques en termes d'efficacité énergétique, la part des dépenses liées à la charge d'électricité demeure grande et est exacerbée par l'imposition de la pénalité hivernale.

À ce titre, voici quelques faits saillants provenant de l'Étude économique et financière des stations de ski du Québec, saison 2021-2022 :

- Fabrication de neige : le coût de l'électricité représente 38,7 % des dépenses liées à l'enneigement des pistes.
- La combinaison des frais liés à l'enneigement, à l'opération des remontées mécaniques et à l'éclairage des pistes correspondent à 77 % de la facture électrique pour l'opérationnalisation d'un centre de ski.

Après tout le travail accompli et les efforts investis dans les dernières années auprès d'Hydro-Québec et des stations de ski, l'ASSQ pose plusieurs constats :

- La politique énergétique 2030 du Québec<sup>1</sup> souhaitait favoriser plus de souplesse dans la détermination des tarifs d'électricité, alors que la complexité des tarifs et coût moyen demeure élevée pour l'industrie du ski, sans compter l'inflation des tarifs et de l'augmentation globale des coûts liés aux opérations;
- Pour une organisation comme l'ASSQ qui dispose de ressources limitées, il n'est pas simple de composer avec les procédures et la gouvernance de la Régie de l'énergie. Perçu comme un tribunal administratif, la Régie fait tout de même preuve de transparence dans sa gestion mais la participation aux différentes audiences constitue un enjeu pour les intervenants qui ne sont pas appelés à participer de façon régulière, sans compter les coûts exorbitants liés à cet exercice pour le Distributeur et par ricochet, l'ensemble des contribuables du Québec;
- L'option tarifaire GDP manque de prévisibilité et elle est peu adaptée à l'industrie du ski d'autant plus que lors de sa mise en place, il s'agissait d'un programme visant à réduire la consommation d'électricité lors de grand froid. Aujourd'hui modifiée en option tarifaire à la demande de la Régie, la GDP peut être appelée avec seulement quelques heures de préavis par le Distributeur et ce, pour toute raison jugée utile avec les capacités du Distributeur. Le participant n'est plus en mesure de prévoir les moments où la GDP pourra être appelée par HQ;
- La capacité financière des stations de ski demeure limitée pour s'adapter aux changements climatiques;
- Dans un contexte de changements climatiques, il faut également souligner le désavantage concurrentiel que vivent les stations de ski du Québec par rapport aux stations de ski du nord-est des États-Unis en raison de l'imposition d'une pénalité hivernale facturée. Pendant qu'au Québec on ajoute des freins financiers aux clients d'Hydro pour la consommation d'électricité en période hivernale, les stations de nos voisins du sud et de l'Ontario peuvent continuer de produire de la neige jusqu'à la fin mars;
- La consommation atypique des stations de ski démontre que l'industrie du ski québécoise a des besoins spécifiques pour lesquelles aucune mesure n'ont été mise en place et ce, malgré les recommandations de la Régie de l'énergie;

---

<sup>1</sup> [Politique énergétique du Québec 2030](#), Gouvernement du Québec, page 30, avril 2016.

- L'importance économique de l'industrie du ski dans l'ensemble des régions du Québec en période hivernale, tant du point de vue touristique, de l'emploi et de la richesse foncière des municipalités d'accueil qui bénéficient largement de la présence de résidence secondaire dans leur milieu grâce à la présence des stations de ski ;
- Nos études réalisées démontrent que nous avons un fort potentiel d'économie d'énergie (30 %) en renouvelant et en optimisant nos systèmes d'enneigement.

Face à cette situation, l'ASSQ déplore le statu quo quant à la tarification électrique des stations de ski du Québec. La Politique énergétique 2030 du Québec confirmait le besoin d'offrir davantage d'électricité verte et de soutenir les industries avec des besoins particuliers, notamment les serres et les stations de ski étaient identifiées comme étant une priorité.

En décembre 2020, dans une [décision](#) sur la demande relative aux mesures de soutien aux développements des serres, la Régie de l'énergie a donné son aval pour que les petites, moyennes et grandes serres puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour éclairer et chauffer leur production. À ce moment, les producteurs de fruits et légumes, mais aussi ceux de plantes ornementales et de cannabis, avaient droit au prix avantageux de 5,59 sous le kWh (maintenant à 5,984 sous le kWh depuis [le 1<sup>er</sup> avril 2023](#)).

Nous comprenons l'importance de l'autonomie alimentaire et le geste posé par le gouvernement auprès des serres, cela ne devrait pas minimiser la reconnaissance du rôle économique des stations de ski dans l'ensemble du Québec, un apport majeur pour maintenir la vitalité des régions tout au long de l'année, et encore plus l'hiver. Sans compter l'importance de l'activité physique dans le maintien de la santé, du bien-être et de la qualité de vie, qui sont des éléments tout aussi importants et complémentaires pour la société québécoise, d'autant plus à la suite de la pandémie.

## **Un défi d'investissement innovant**

### **Adaptation aux changements climatiques - Enneigement**

Le rapport produit par Ouranos<sup>2</sup> vise à susciter une réflexion sur l'impact des changements climatiques sur la rentabilité des stations de ski au Québec tout en proposant des recommandations.

L'adaptation aux changements climatiques, dans le cas de l'industrie du ski, dépend prioritairement de sa capacité d'investir dans des technologies innovantes. L'une des principales recommandations du rapport est d'« Évaluer l'utilisation de solutions innovantes pour les systèmes de fabrication de neige »<sup>2</sup>. Par exemple, les nouvelles perches nécessitent maintenant moins d'air comprimé (CFM) et produisent de la neige à des températures plus marginales, tout en étant moins énergivores. L'automatisation des systèmes d'enneigement est une avenue plus qu'intéressante; grâce à un déploiement des systèmes presque instantané qui optimise la

---

<sup>2</sup> Da Silva, L., Desrochers, F.-A., Pineault, K., Gosselin, C.-A., Grenier, P. et Larose, G. (2019) «Analyse économique des mesures d'adaptation aux changements climatiques appliquée au secteur du ski alpin au Québec». P. iv

production de neige dans chacune des fenêtres de froid, ce qui réduit la consommation d'électricité, d'eau et offre une meilleure performance environnementale.

Dans ce contexte, voici des solutions que l'Association propose dans le cadre des consultations publiques sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec :

**1. Simplifier la grille tarifaire applicable aux stations de ski :**

- a. Retirer ou adapter la pénalité hivernale liée à la consommation de puissance (PFM). Nous estimons à près de 4 M \$ les coûts associés à la pénalité hivernale pour les stations de ski du Québec. Des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises avec plusieurs ministères pour compenser le Distributeur en vue du retrait de la pénalité hivernale qui a des conséquences néfastes sur l'industrie du ski. Est-ce qu'il pourrait y avoir une mesure spéciale, supportée par un ou des ministères, pour compenser ce montant ? En collaboration avec HQ, l'ASSQ pourrait être le mandataire pour répartir annuellement cette somme, selon la consommation électrique de chaque station de ski (basé sur les bilans de gestion de compte annuel des stations membres).
- b. Mise en place d'un tarif ou d'une mesure courte durée adaptée à la fabrication de neige et à l'opération des remontées mécaniques basé, par exemple, sur le tarif de transition pour la fabrication de neige (TTFN) qui avait été adoptée comme mesure phare dans la politique du ski alpin du Québec dans les années 80s; époque où les premiers systèmes d'enneigement mécanique sont apparus au Québec.

À noter que le TTFN était utilisé par plusieurs stations de ski exclusivement pour la fabrication de neige. Cependant, compte tenu de la majoration annuelle de 8 % en sus de la hausse moyenne du tarif TTFN, ce tarif est devenu désavantageux pour les stations de ski à compter d'avril 2014. Il n'est donc plus utilisé.

Le rétablissement du tarif de fabrication de neige pourrait être envisagé dans la mesure où celui-ci serait compensé financièrement par le gouvernement, une alternative à considérer en parallèle au retrait ou à la modification de la pénalité hivernale. Un pareil tarif est essentiel à l'implantation de mesures structurantes dans les stations de ski, mais pourrait engendrer une perte de rentabilité pour Hydro-Québec en l'absence d'un mécanisme de compensation.

Un tel tarif, qui pourrait s'appliquer exclusivement durant la nuit, favoriserait une augmentation des ventes d'électricité pour Hydro-Québec, en permettant aux stations de ski de prolonger la période pendant laquelle elles fabriquent la neige afin de répondre aux enjeux climatiques. Les dernières années ont démontré qu'il n'est plus possible de procéder à la fabrication de neige dans la courte période de début novembre à la fin décembre. Une production qui se poursuit en janvier, février s'avère un incontournable.

Explication : Le mode de tarification actuel contraint les stations de ski à cesser au plus tôt dans l'hiver la fabrication de neige pour éviter la facturation en pénalité hivernale, ce qui réduit au minimum vital la période d'enneigement.

Une tarification spécifique de fabrication de neige permettrait aux stations d'enneiger durant tout l'hiver en s'adaptant mieux aux fluctuations climatiques. De surcroît, elle favoriserait une consommation à l'extérieur des périodes de forte consommation pour Hydro Québec (la nuit par exemple). Le tout, en augmentant la quantité de kWh vendu et procurant du même coup plus de flexibilité aux stations pour le fonctionnement de leur système d'enneigement.

## **2. Programme inspiré de celui des serres**

Le programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres pourrait servir de canevas pour l'industrie du ski. Ce programme consiste à attribuer aux projets admissibles une aide équivalente à un rabais d'électricité:

- Réduction de 20 % par année pour une durée de quatre ans, qui permet un remboursement pouvant atteindre 40 % des investissements admissibles effectués.

Une fois modélisé à la réalité des stations de ski, le taux effectif de soutien de ce programme s'avère somme toute faible (5% à 10%). De plus, la mesure tend à soutenir des entreprises déjà plus rentables et plus efficaces, celle-ci disposant déjà de meilleures capacités d'investissement.

Par ailleurs, ce programme peut compenser dans une certaine mesure aux besoins d'optimisation de la consommation électrique des stations de ski et à l'intégration de nouvelles technologies moins énergivores liées à la fabrication de neige.

## **3. Révision des méthodes de facturation afin de tenir compte des possibilités offertes par les nouvelles technologies de mesurage de consommation (cumul virtuel des comptes).**

UNE SOLUTION ESSENTIELLE POUR METTRE FIN À L'INIQUITÉ DE L'UTILISATION DES SYSTÈMES D'ENNEIGEMENT AU QUÉBEC EN COMPARAISON AVEC LES MARCHÉS COMPÉTITEURS DE L'INDUSTRIE.

La pérennité des entreprises touristiques hivernales passe obligatoirement par une augmentation de la capacité de production de neige, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Comme nous l'avons démontré dans ce mémoire, l'ASSQ a collaboré avec l'ensemble des acteurs pour améliorer la performance électrique des stations de ski.

Considérant que l'électricité est le principal poste de dépenses pour la fabrication de neige et que celle-ci est essentielle face aux nombreux défis auxquels les stations de ski feront face au cours des prochaines années, nous sommes à la croisée des chemins. Nous profitons des présentes consultations pour, encore une fois, lever la main et solliciter la mise en place de solutions permettant de poursuivre sa mission d'offrir des activités récréatives hivernales à plus de 1,6 million de québécois.es, de favoriser la croissance de l'industrie dans un contexte d'innovation, de changements climatiques et de compétitivité vis-à-vis les marchés du Nord-est américain et de l'Ontario.

Nous tenons aussi à souligner notre ouverture et notre entière collaboration pour toutes solutions pouvant améliorer la performance électrique des stations de ski. Mentionnons que le Mont Sutton développe actuellement un projet pilote dans le but de mieux gérer sa pointe de consommation. L'objectif est d'analyser les retombées de l'utilisation d'un système de gestion de l'énergie pour optimiser les efforts de réduction de consommation d'électricité lors des événements GDP et aussi, évaluer la possibilité d'implanter un stockage énergétique, de façon à réduire la pointe de consommation en période hivernale.

Pour conclure, nous souhaitons partager [un exemple d'une station de ski américaine; Jiminy Peak](#), qui a investi dans une éolienne pour produire de l'électricité, de façon à gagner en autonomie, mais aussi, partager les surplus en les redistribuant vers le réseau d'électricité. Voilà un projet innovateur qui nous semble en lien direct avec les consultations actuelles et qui pourra servir d'inspiration, malgré le fait que cette juridiction n'est pas soumise à un monopole pour la distribution d'électricité et que la mise en place d'un tel projet est possible à réaliser dans un contexte de libre concurrence.

## **Conclusion**

L'industrie touristique et les stations de ski contribuent économiquement et socialement à la société québécoise depuis plus de 100 ans, que ce soit par les emplois qu'elles créent, par la valorisation des régions, par sa contribution au PIB touristique, par la promotion de saines habitudes de vie et en faisant bouger les familles.

Les occasions d'innovation, de croissance, de productivité et développement économique sont plus que jamais présentes. Souffrant d'un manque de liquidité pour soutenir à la fois leurs dettes et saisir les opportunités de modernisation, la situation financière des stations de ski continuera de se détériorer si elle demeure sans mesure adaptée pour faire face aux défis qui se dressent devant elles.

Le coût de la consommation électrique est problématique et dépasse celui des compétiteurs situés en Ontario ou au sud de la frontière canadienne, qui ne sont pas pénalisés par l'imposition d'une prime hivernale pour leur consommation d'électricité durant la saison froide.

Une politique de soutien est d'autant plus envisageable en raison du rôle de moteur économique des stations de ski du Québec dans les 19 régions auxquelles elles sont présentes. Des mesures simples sont ici proposées. Elles reposent sur le soutien des stations de ski dans leurs initiatives d'adaptation aux changements climatiques; la mise en place de leviers financiers par l'entremise du ministère du Tourisme ; l'établissement de mesures tarifaires pour l'optimisation de la consommation d'électricité.

Les mesures proposées pourraient certes avoir un coût pour le gouvernement du Québec, mais elles se traduiraient par des retombées économiques positives de plus de 866 M\$ au PIB, ainsi que 125 M\$ et des recettes fiscales directes pouvant atteindre 183 M\$, en 5 ans.